

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-D'ARGENTEUIL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le premier jour du mois de mai deux mille dix-huit, à la salle du Conseil, située au 10, rue de la Mairie, Saint-André-d'Argenteuil, à dix-neuf heures.

Sont présents :

| | |
|---|------------|
| M. le maire, Marc-Olivier Labelle | |
| M. Michael Steimer, conseiller | district 1 |
| Mme Marie-Pierre Chalifoux, conseillère | district 2 |
| M. Michel St-Jacques, conseiller, maire suppléant | district 3 |
| Mme Catherine Lapointe, conseillère | district 4 |
| M. Marc Bertrand, conseiller, | district 5 |
| M. Michel Larente, conseiller, | district 6 |

Les membres présents forment le quorum.

Est aussi présent :

Monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

POINT N° : 1

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte à 19 h 05 et présidée par monsieur Marc-Olivier Labelle, maire de Saint-André-d'Argenteuil. M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier, fait fonction de secrétaire et note le procès-verbal de la réunion.

POINT N° : 2

2018-05-R105

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 1^{ER} MAI 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour ;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapierre appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil accepte l'ordre du jour en y apportant la modification suivante:

- Ajout du point 6.5.2 – Demande d'aide financière à la MRC d'Argenteuil pour la fabrication de boîtes à savon

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2018-05-R106

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2018

CONSIDÉRANT que le greffier a remis une copie du procès-verbal, au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture :

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques,
appuyé par monsieur le conseiller Michael Steimer

et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil
approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES)

POINT N° : 4 GESTION ADMINISTRATIVE

POINT N° : 4.1 AVIS DE MOTION

POINT N° : 4.1.1

AVIS DE MOTION

est donné par madame la conseillère Catherine Lapointe à l'effet qu'un règlement portant le numéro 96 et intitulé « Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité » sera présenté pour son adoption par le conseil municipal de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil lors d'une séance ultérieure.

POINT N° : 4.2 PROJETS DE RÈGLEMENT

POINT N° : 4.3 ADOPTION DE RÈGLEMENTS:

POINT N° : 4.4

CORRESPONDANCE

Dépôt du bordereau de la correspondance du mois d'avril 2018.

POINT N° : 4.5 DÉPÔT DE REQUÊTES DE CITOYENS :

Aucun point soumis

POINT N° : 4.6 MOTION DE FÉLICITATIONS

Aucun point soumis

POINT N° : 4.7

2018-05-R107

MODIFICATION AU COMITE CONSULTATIF CAMPING MUNICIPAL DE CARILLON

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2018-02-R031 afin d'y apporter une modification;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Municipalité d'ajouter une personne au Comité consultatif camping municipal de Carillon;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux:

Que le Comité consultatif camping municipal de Carillon soit composé de M. Marc-Olivier Labelle, maire, M. Michel Larente, conseiller, M. Michael Steimer, conseiller et M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *M. Marc-Olivier Labelle, maire*
M. Michel Larente, conseiller
M. Michael Steimer, conseiller
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 4.8

2018-05-R108

ADDENDUM AUX MODALITES PREVUES AU CONTRAT D'EMPLOI DE MME LINDA DESCHENES SIGNE LE 15 JUILLET 2016

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux:

QUE les membres du conseil municipal autorisent monsieur Marc-Olivier Labelle, maire et monsieur Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil l'addendum aux modalités prévues au contrat d'emploi de Mme Linda Deschênes signé le 15 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *Mme Linda Deschênes*
Service de la paie
M. Benoît Grimard, directeur général et secrétaire-trésorier

POINT N° : 5

1^{er} PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Marc-Olivier Labelle, maire ouvre la période de questions à 19 h 10 pour se terminer à 19 h 23.

Six (6) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 6 GESTION FINANCIÈRE

POINT N° : 6.1

2018-05-R109

COMPTE À PAYER

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques et résolu:

QUE les comptes énumérés dans la liste des déboursés pour la période du 4 avril 2018 au 1^{er} mai 2018, totalisant 379 857.70 \$ pour le fonds d'administration soient adoptés et que leur paiement soit autorisé après vérification finale par le directeur général et le maire.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'il y a des crédits budgétaires pour assumer ladite décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

POINT N° : 6.1.1

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS BANCAIRES

Dépôt de la liste des virements bancaires pour la période du 4 avril 2018 au 1^{er} mai 2018 par le directeur général et secrétaire-trésorier en vertu du règlement 58-C au montant de 4 060.21 \$.

POINT N° : 6.2

DÉPÔT DU RAPPORT DES ACHATS EFFECTUÉS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIR ET ENGAGEMENT FINANCIER

Achats autorisés en vertu du règlement n° 80-E – Délégation de pouvoir - Liste

POINT N° : 6.3

DEPOT DU RAPPORT BUDGETAIRE AU 30 AVRIL 2018

Rapport budgétaire au 30 avril 2018

POINT N° : 6.5 SOUTIEN FINANCIER

POINT N° : 6.5.1

2018-05-R110

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DE LA FONDATION PALLIA-VIE - 100 \$

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une demande d'aide financière de la Fondation Pallia-Vie;

CONSIDÉRANT que la Fondation Pallia-Vie organise et gère les activités de financement au nom de deux organismes récipiendaires : la Maison de soins palliatifs de la Rivière-du-Nord et les Services d'accompagnement de Pallia-Vie;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Lapointe, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

Que le conseil municipal autorise une aide financière d'une somme de 100 \$ à la Fondation Pallia-Vie.

De payer cette dépense à même le code budgétaire 02 70190 972.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Fondation Pallia-Vie, 385, rue Lebeau, Saint-Jérôme (Québec) J7Y 2M8
Service des finances*

POINT N° : 6.5.2

2018-05-R111

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A LA MRC D'ARGENTEUIL POUR LA FABRICATION DE BOITES A SAVON

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tiendra la fête du Bon voisinage le 9 juin prochain;

CONSIDÉRANT que lors de l'évènement, une activité de course de boîtes à savon aura lieu;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a donné une entente pour la confection de quatre (4) boîtes à savon pour une somme de 600 \$;

CONSIDÉRANT que certaines familles sont dans le besoin;

CONSIDÉRANT que cette activité a pour but le regroupement et la participation de nos jeunes;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente

Que la Municipalité demande à la MRC d'Argenteuil une participation financière à la confection des boîtes à savon afin de permettre la participation de tous les jeunes de Saint-André-d'Argenteuil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *MRC d'Argenteuil*
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications
Service des finances

POINT N° : 6.6

DEPOT DE L'ETAT AU 30 AVRIL COMPARANT LES REVENUS ET DEPENSES AVEC PREVISION POUR LA FIN DE L'EXERCICE 2018

Conformément au 3^E alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état au 30 avril comparant les revenus et dépenses avec prévision pour la fin de l'exercice 2018.

POINT N° : 6.7

DEPOT DE L'ETAT COMPARANT LES REVENUS ET DEPENSES DE L'EXERCICE COURANT AU 30 AVRIL ET CEUX DE L'EXERCICE PRECEDENT AU 30 AVRIL

Conformément au 2^E alinéa de l'article 176.4, le Directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état comparant les revenus et dépenses de l'exercice courant au 30 avril et ceux de l'exercice précédent au 30 avril.

POINT N° : 6.8

2018-05-R112

DEPOT DU RAPPORT FINANCIER 2017 DE L'OMH

Les états financiers et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2017 de l'Office municipal d'habitation de Saint-André-d'Argenteuil sont déposés au conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux et résolu :

Que le conseil municipal de Saint-André-d'Argenteuil accepte le dépôt desdits rapports démontrant des revenus de 107 618 \$ et des charges de 107 618 \$.

Le cout assumé par la Municipalité est de 3 857 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. *M. Marcel St-Jacques*
Service des finances

POINT N° : 7.1

2018-05-R113

AUTORISATION D'EMPRUNTER LES RUES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA 6^E ÉDITION DE L'ÉVÈNEMENT LA GRANDE TRAVERSÉE CYCLISTE (LGT)

CONSIDÉRANT la demande du coordonnateur de la Grande Traversée cycliste, afin d'obtenir l'autorisation d'emprunter les rues de la municipalité par résolution du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que cet évènement invite les jeunes du secondaire à se surpasser en traversant, à vélo le Canada tout en promouvant de saines habitudes de vie à travers l'exercice physique;

CONSIDÉRANT que le conseil appuie le passage de cet évènement sur son territoire;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, Appuyé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

D'autoriser les participants de La Grande Traversée cycliste et tous leurs accompagnateurs à emprunter les rues de la municipalité le 5 juin 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. M. Normand Dionne, coordonnateur Sûreté et Sécurité
M. Hamed Chebbi, directeur des travaux publics
M. Sylvain Modérie, directeur service sécurité incendie*

POINT N° : 7.2

2018-05-R114

PERMIS DE VOIRIE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTQ)

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit obtenir une permission de voirie du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour intervenir sur les routes entretenues par le Ministère;

CONSIDÉRANT que la Municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à respecter les clauses des permissions de voirie émises par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

CONSIDÉRANT que la Municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que la Municipalité demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2018 et qu'elle autorise M. Hamed Chebbi à signer les permissions de voirie pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$; puisque la municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie.

De plus, la Municipalité s'engage à demander, chaque fois qu'il le sera nécessaire, la permission requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Guy Daoust
M. Hamed Chebbi, directeur des travaux publics*

POINT N° : 7.3

2018-05-R115

OCTROI DU CONTRAT RELATIVEMENT AU FAUCHAGE DES ABORDS DES CHEMINS ET RUES DU RESEAU ROUTIER MUNICIPAL POUR L'ANNEE 2018

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire le fauchage sur les abords des rues et chemins du réseau routier municipal ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité dans sa demande de prix en 2018 avait demandé des prix pour les années 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une soumission en date du 21 mars 2018 de l'entreprise Excavation André & M Lemay enr. pour exécuter les travaux pour les années 2018-2019-2020;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

D'accepter l'offre de service de l'entreprise Excavation André & M Lemay enr. au montant de 10 100 \$ plus les taxes applicables pour l'ensemble des travaux au devis.

D'accorder le contrat pour l'année 2018 à l'entreprise Excavation André & M Lemay enr.

D'autoriser le service des finances de la municipalité à émettre le paiement à la fin des travaux, à la suite de l'inspection et l'acceptation des travaux par le directeur des travaux publics.

De payer ces travaux comme suit :

| Code de Grand livre | Montant |
|---------------------|----------------------|
| 1-02-325-00-523 | 10 100 \$ plus taxes |

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c. c. Excavation André & M Lemay enr.
Service des finances
Service des travaux publics, monsieur Hamed Chebbi

POINT N° : 7.4

2018-05-R116

MANDAT POUR CINQ ANS A L'UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC POUR L'ACHAT DE SEL DE DEGLAÇAGE DES CHAUSSEES (CHLORURE DE SODIUM)

ATTENDU que la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium);

ATTENDU que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujetti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le sel de déglacage des chaussées (chlorure de sodium) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ, pour les cinq (5) prochaines années;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Bertrand, appuyé par monsieur le conseiller Michel Larente et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récite au long;

QUE la Municipalité confirme, comme les lois le permettent, son adhésion à ce regroupement d'achats géré par l'UMQ pour cinq (5) ans, soit jusqu'au 30 avril 2023 représentant le terme des contrats relatifs à la saison 2022-2023;

QUE pour se retirer de ce programme d'achat regroupé, la Municipalité (ou MRC ou Régie) devra faire parvenir une résolution de son Conseil à cet effet et ce, au moins trente (30) jours avant la date de publication de l'appel d'offres public annuel;

QUE la Municipalité confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, des documents d'appels d'offres pour adjudger des contrats d'achats regroupés pour le chlorure de sodium nécessaire aux activités de la Municipalité (ou MRC ou Régie), pour les hivers 2018-2019 à 2022-2023 inclusivement;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat d'analyser des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à lui fournir les quantités de produit dont elle aura besoin, en remplissant, lorsque demandé, la fiche d'information et en la retournant à la date fixée;

QUE la Municipalité reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, des frais de gestion, correspondant à un pourcentage du montant total facturé avant taxes à chacun des participants. Pour l'appel d'offres 2018-2019, ce pourcentage est fixé à 1.0 % pour les organisations municipales membres de l'UMQ et à 2.0 % pour les non membres de l'UMQ. Pour les appels d'offres subséquents, ces pourcentages pourront varier et seront définis dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire signé et conforme de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. : Union des municipalités du Québec
M. Hamed Chebbi, directeur des travaux publics
Service des finances*

POINT N° : 8 URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

POINT N° : 8.1

2018-05-R117

NOMINATION DES OFFICIERS RESPONSABLES A L'APPLICATION ET L'ADMINISTRATION DES REGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'abroger la résolution 2017-02-R039 afin de nommer les nouveaux officiers responsables à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

D'ABROGER la résolution 2017-02-R039

DE NOMMER à titre d'officier responsable à l'application et l'administration des règlements d'urbanisme tel que prévu à l'article 9 du Règlement sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 42 et ses amendements, madame Myriam Gauthier, directrice du service d'urbanisme et monsieur Bernard Vaillancourt, inspecteur en bâtiment et environnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. Mme Myriam Gauthier, directrice du service d'urbanisme
M. Bernard Vaillancourt, inspecteur en bâtiment et environnement*

POINT N° : 9 SANTÉ, BIEN-ÊTRE

POINT N° : 9.1

AUCUN POINT SOUMIS

POINT N° : 10 LOISIRS ET CULTURE

POINT N° : 10.1

RAPPORT DE LA BIBLIOTHEQUE

Dépôt du rapport de la bibliothèque du mois de mars

POINT N° : 10.2

SERVICE RECREATIF ET COMMUNAUTAIRE

Dépôt du compte rendu du Service récréatif et communautaire;

POINT N° : 10.3

2018-05-R118

DEMANDE DE SOUTIEN LOGISTIQUE A LA VILLE DE LACHUTE POUR LE SPECTACLE DU 80^E ANNIVERSAIRE DU MUSEE REGIONAL D'ARGENTEUIL

CONSIDÉRANT que le Musée régional d'Argenteuil présentera le samedi 15 septembre 2018 deux spectacles de musique pour célébrer son 80^e anniversaire de fondation;

CONSIDÉRANT que le Musée ne possède pas de scène et qu'une scène de 16 pieds par 16 pieds est requise pour cet événement;

CONSIDÉRANT que la scène de la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil sera déjà installée et utilisée pour un autre événement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michael Steimer, appuyé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux

QUE la Municipalité de Saint-André-d'Argenteuil demande le soutien logistique à la Ville de Lachute dans le prêt et l'installation d'une scène 16 pieds par 16 pieds au Musée régional d'Argenteuil pour la fête du 80^e anniversaire de fondation qui aura lieu le 15 septembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Ville de Lachute, M. Benoît Gravel, directeur général
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications
Service des finances

POINT N° : 10.4

2018-05-R119

EMBAUCHE DES ANIMATEURS POUR LA TENUE DU CAMP DE JOUR 2018

CONSIDÉRANT que la Municipalité offrira un service de camp de jour pour la saison estivale 2018;

CONSIDÉRANT les besoins d'animateurs pour le bon fonctionnement du camp de jour;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par madame la conseillère Catherine Lapointe :

Que le conseil municipal autorise l'embauche des animatrices suivantes pour le camp de jour:

- Daphné Lavigne-Aubin
- Cassandra Bastarache
- Maude Berniquez

pour une période de 8 semaines selon les conditions de la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

c.c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications
Service des finances
Mme Jade Lavigne, coordonnatrice du camp de jour

POINT N° : 10.5

2018-05-R120

AUTORISATION DE TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2018

CONSIDÉRANT la tenue d'un camp de jour à l'été 2018;

CONSIDÉRANT les besoins d'établir une tarification;

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel St-Jacques, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe :

Que les membres du conseil municipal autorisent la tarification suivante:

Tarification camp de jour été 2018

| Tarification | Par semaine du 25 juin au 16 août | Programmation été (8 semaines) | Service de garde tarif hebdomadaire |
|-----------------|--|---|-------------------------------------|
| Résidents | 60\$/enfant | 400\$/enfant | 25\$/enfant |
| Non-résidents | 100\$/enfant | 680\$/enfant | 35\$/enfant |
| Rabais familles | - 50\$ pour le 2 ^e - 40\$ (pour 3 ^e et suivants) | - 350\$ pour le 2 ^e - 300\$ pour 3 ^e et suivants | - N/A |

- Total des frais payables en entier lors de l'inscription (possibilité en plusieurs paiements sur autorisation administrative)
- Peu importe le nombre de jours de présence au camp la totalité de la semaine est prise en compte

*c.c. Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications
Service des finances*

POINT N° : 10.6

2018-05-R121

APPROBATION DU BUDGET POUR L'ORGANISATION DE LA FETE DU BON VOISINAGE

CONSIDÉRANT que la Municipalité organisera une fête du Bon voisinage;

CONSIDÉRANT que la Municipalité profitera de la semaine des municipalités pour tenir l'évènement;

CONSIDÉRANT qu'il faut approuver le budget;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Michel Larente :

Que le conseil municipal autorise un budget maximum de 10 000 \$ en surplus des commandites reçues.

De prendre les sommes à même le poste budgétaire 2 70170 493.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c. c. Comité consultatif des loisirs
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communications
Service des finances*

POINT N° : 10.7

2018-05-R122

AUTORISATION DE LA FERMETURE TEMPORAIRE DE LA RUE DE LA MAIRIE POUR LA TENUE DE L'ÉVÈNEMENT FÊTE DU BON VOISINAGE

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil tiendra l'activité fête du bon voisinage le 9 juin 2018;

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité de course de boîte à savon;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Chalifoux, appuyée par monsieur le conseiller Michel St-Jacques :

Que le conseil municipal autorise la fermeture temporaire de la rue de la Mairie le 9 juin 2018 de 8 h à 20 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

*c.c. M. Hamed Chebbi, directeur des travaux publics
Mme Karen Bocquet, coordonnatrice loisirs et communautaires*

POINT N° : 11 SÉCURITÉ PUBLIQUE

POINT N° : 11.1

RAPPORT D'INTERVENTION DU SERVICE DE SECURITE INCENDIE POUR LE MOIS D'AVRIL 2018

Aucun dépôt du rapport d'intervention du service de sécurité incendie pour le mois d'avril 2018.

POINT N° : 12

2^e PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 43 pour se terminer à 20 h 05.

Huit (8) personnes demandent à se faire entendre et sont entendues.

POINT N° : 13

2018-05-R123

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Larente, appuyé par madame la conseillère Catherine Lapointe et résolu :

De lever la séance à 20 h 13 considérant que le contenu de l'ordre du jour est entièrement traité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS (ÈRES)

Signatures :

**Benoît Grimard,
Directeur général et
secrétaire-trésorier**

**Marc-Olivier Labelle,
Maire**